

Les procès pour refus de prélèvement d'ADN se multiplient. Les récalcitrants dénoncent une banalisation du fichage. La police y voit un outil efficace

Ouvrez la bouche, vous êtes fiché

Il agit toujours en plein jour, devant un public ami, après avoir invité la presse et même parfois la police. Juché sur un escabeau, il « barbouille » une des grandes affiches qui enlaidissent le paysage de l'un de ses slogans préférés : « *la pub fait dépenser* ». Si la police n'a pas assisté au spectacle, il se rendra à pied au commissariat pour faire une déposition.

20 ans, il a appris que le procès est une tribune publique, un des outils de la désobéissance civile. Ce lundi, sa cause sera celle des centaines de personnes qui, chaque année, refusent un prélevement d'ADN.

Un an après avoir été condamné, il avait été convoqué au commissariat et, sommé d'offrir un échantillon de salive, avait refusé d'ouvrir la bouche. Il le sait : il a la

François Vaillant est l'un des fondateurs du Collectif des déboulonneurs. Cet ancien dominicain de 28 ans, rédacteur en chef de la revue *Alternatives non violentes*, doit comparaître lundi 21 septembre devant le tribunal de Rouen. Personne ne prône un pas en tant que « baron » autre qu'en fantaisie.

» n train de l'effectuer »
Matthieu Bondue secrétaire général du Syndicat de la magistrature

meilleur», mais parce qu'il refuse sanne avait été relaxé, mais le parquet a fait appel.

Les procès pour refus de préservation d'ADN se multiplient. Au ministère de la justice, faute de statistiques sur les relaxes, leur nombre demeure inconnu. Reste celui des condamnations : 245 en 2004, 519 en 2007. C'est peu, comparé à l'inflation du nombre de personnes fichées : 40 000 en 2004, 806 356 au 1^{er} octobre 2008.

venant d'un gouvernement type Vichy ? En mai 2011, il avait été condamné à 1 euro d'amende pour dégradation de mobilier urbain. Il rêve maintenant d'un procès contre un flicheur. Des paysans du Larzac i l'ont formé quand il avait

Il y a deux ans, il a appris que le procès est une tribune publique, un des outils de la désobéissance civile. Ce lundi, sa cause sera celle des centaines de personnes qui, chaque année, refusent un prélevement d'ADN.

Un an après avoir été condamné, il avait été convoqué au commissariat et, sommé d'offrir un échantillon de salive, avait refusé d'ouvrir la bouche. Il se laisait : il a toujours contre lui, et l'infraction est passable d'un an de prison ferme et de 5000 euros d'amende.

Marie-Christine Blandin viendra témoigner en sa faveur. Depuis qu'elle a été élue sénatrice (Vert), l'«ancienne prof de sciences naturelles», effrayée par les conséquences du fichage génétique, fait le tour de France des tribunaux pour soutenir les récalcitrants.

vendredi 18 septembre, elle devait être à Caen au procès de François Bégin, l'auteur présumé du meurtre d'un des faiseurs volontaires. Jugé en mai 2008 pour l'assassinat de l'ancien porte-parole de la Confédération pay-

anne avait été relaxé, mais le parquet a fait appel.

10800
Au cou
34500 p
riées da
missair
ni, à la p
que, ins
Le Fi
ce», no
sa créat
proche

vées suivant des emménagements reconduisant à l'ouverture d'un bureau de la Banque du Canada à Bondues.

en Villes
Yann Pa
de la Co
matiqu
d'occup
Padova
sur des

judicia potenti

alors suivre les empêchements personnels C'est à dire : y figer les personnes nées dans les situations /

tions (a
délit s fi
suspect
existe de

108 000 au 1^{er} septembre 2009. Au cours du seul mois d'aôut, 34 500 personnes ont été répertoriées dans le Fnaeg, indique le commissaire principal Bernard Manzoni, à la police technique et scientifique, installée à Ecully, près de Lyon. Le Fnaeg est « un outil efficace », note le commissaire. Depuis sa création, il a permis 25 000 rapprochements entre des traces relevées sur une scène d'infraction et des empreintes fichées. « Il faut reconnaître qu'il permet de résoudre

reconnait qu'il n'est pas de réseaux dans le monde des affaires, mais on est maintenant dans une logique d'almé-tation du fichier, estime Matthieu Bondueille, le secrétaire général du Syndicat de la magistrature. Personne ne prône le fichage généralisé, mais, de fait, on est en train de l'effectuer. »

Plus d'un million aujourd'hui, combien demain ? « On n'est pas en vitesse de croisière », remarque Yann Pâdova, le secrétaire général de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Avant d'occuper ces fonctions, Yann

Padova avait fait un calcul basé sur des statistiques policières et

CEDH a aussi été saisie par un collectif de trente-deux faucheurs volontaires. C'est que les récalcitrants se recrutent chez les désoisseurs de tout poil, des anti-OGM aux antipub en passant par les jeunes gens de Tarnac. Mais pas seulement.

Jean-Yves Hubert, lui, se souviendra longtemps de ce matin de 2006 où il s'est disputé avec son collègue Christian Léonard, alors à la tête de l'association « Les amis de la Terre ». Leur querelle a commencé par une discussion sur la question de l'écologie. Léonard, alors en congé, a alors déclaré : « Je ne suis pas écologiste, je suis un conservateur. » Hubert a alors rétorqué : « Je ne suis pas conservateur, je suis un conservateur judiciaire. »

Créé en 1998 sous Lionel Jospin pour recenser les entreprises des affaires judiciaires (la conservation est alors de vingt-trois ans).

auteurs d'infractions sexuelles, modifiée en 2001 par la loi Vaillant, le Fnac a changé de nature en 2003, lorsque Nicolas Sarkozy était ministre de l'intérieur. Les infractions banales et les personnes suspectées ont été introduites, la sanction pour refus a été alourdie, et surtout les officiers de police judiciaire ont virement, alors que seuls les magistrats avaient ce privilège.

La CNIL reçoit chaque année «une petite dizaine» de plaintes de personnes qui demandent à être radiées du fichier. Parmi elles, un père qui y figurait pour non-paiement de pension alimentaire. Pour Benjamin Deceuninck, un des animateurs du collectif contre ADN, «on ne peut pas dire qu'il y ait eu une révolution dans la manière de faire fonctionner le système». Il reconnaît toutefois que l'application de la loi est meilleure qu'autrefois. «On a pu constater que les autorités administratives sont plus respectueuses de la réglementation», assure-t-il.

Le résultat est visible au niveau des statistiques. Selon les chiffres de la CNIL, le nombre de personnes radiées du fichier a augmenté de 10 % en 2003, alors qu'il n'y avait pas de

merci au Comité REUS-ADN est « continu ». Un an après sa condamnation, nouvelle convocation pour prélevement, nouveau refus, nouvelle amende. Jean-Yves Hubert fait appel, perd. Son « enfantement » lui a coûté 2 850 euros et il peut à tout moment recevoir une nouvelle convocation – « peut-être au lendemain de la publication de l'article... », plaisante-t-il. Quelques mois avant la fameuse bagarre, il avait adhéré à l'UMP. Il n'a pas renouvelé sa cotisation. ■

MAGNETIC RESONANCE